



## **Le Directeur vous remercie !**

Malgré la crise sanitaire qui a frappé la France ces derniers mois, le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) des Hauts-de-Seine a pu s'appuyer sur le professionnalisme, la disponibilité et la réactivité de ses agents pour assurer la continuité du service public. Cette mobilisation a été saluée tant par le Directeur du SPIP, lors de courriels adressés chaque fin de semaine à l'ensemble de son équipe, que par les Juges de l'Application des Peines de Nanterre et le Directeur Interrégional lui-même.

Pourtant, le Directeur du SPIP des Hauts-de-Seine a exigé, unilatéralement, au nom de la solidarité nationale, que ses agents posent 5 jours de congés annuels sur la période du 17 avril 2020 au 31 mai 2020. Il s'agit là d'une application zélée de l'ordonnance du 15 avril 2020, alors que le texte ne l'obligeait nullement à imposer ces jours de congés forcés.

Cette absence de reconnaissance du travail accompli s'ajoute aux directives contestables énoncées par le Directeur, tant dans la période de confinement, que depuis le déconfinement. Il a ainsi été demandé aux équipes du milieu fermé de conduire, coûte que coûte, les entretiens arrivants sans masque de protection et sans gants dans les premiers jours de l'épidémie ; puis de porter le masque en entretien, mais en se gardant bien de le porter en détention pour ne pas montrer à la direction de la maison d'arrêt que les agents du SPIP en étaient dotés.

Cette période de crise a été l'occasion de constater, une fois de plus, le mépris du dialogue social dont fait part le Directeur du SPIP des Hauts-de-Seine. Les organisations syndicales ont certes été convoquées à plusieurs reprises, mais force est de constater que les propositions émanant des syndicats n'ont jamais été prises en considération. Qui plus est, le Directeur n'a pas hésité à utiliser la dialectique de la culpabilisation pour asseoir ses décisions unilatérales, quitte à recourir à des propos fallacieux : avec nos 5 jours de congés, les agents du SPIP concouraient à la dette publique ! Par ailleurs, nous constatons que la solidarité ne vaut que pour les agents, mais certainement pas pour le Directeur dans le cadre d'une éventuelle prime de fin d'année...

Ces congés imposés ont pour conséquence de créer des carences en ressources humaines au sein du service, alors même que l'activité du SPIP doit tendre à la normale depuis le déconfinement : reprise des entretiens de suivi à la maison d'arrêt, avec une hausse substantielle des mises sous écrous liées à la reprise de l'activité judiciaire, ou encore convocation des dossiers sensibles en milieu ouvert.

Regrettant une nouvelle dégradation du climat social, qu'il a lui-même provoquée, le Directeur souhaite désormais remercier ses équipes en organisant un barbecue de convivialité. Une question persiste : comment ne pas culpabiliser de profiter d'un tel moment sans grever le poids de la dette publique ?

Nanterre, le 26 mai 2020,

CGT Insertion-Probation, section locale : 01 71 13 01 31

SNEPAP-FSU, section locale : 01 71 13 01 22